



INFOS-

FÉDÉRATION DES AGENTS INDÉPENDANTS ET REPRÉSENTANTS

VENTE

FORMATION

AVANTAGES

INFORMATIONS

RESEAUX

La FAIR veut rénover son organisation

Comme nous l'avons annoncé par notre message de juillet 2010, le Comité directeur est soucieux de l'avenir de la FAIR. Après réflexion, il propose une redistribution des fonctions dans l'organisation de notre Association.

Toutes les personnes prêtes à assumer une fonction sont priées d'envoyer leur candidature au Comité directeur pour manifester leur intention par l'intermédiaire du secrétariat central à Genève.

Vous trouverez en annexe au journal INFOS-Vente, une information plus détaillée concernant la nouvelle organisation et les fonctions à pourvoir.

Nous remercions d'avance, toutes celles et ceux qui s'intéressent à notre proposition.

Le Comité directeur actuel restera en fonction jusqu'à la mise en place définitive de la nouvelle organisation, afin d'aider les nouveaux candidats.



Communications officielles



DATES IMPORTANTES A RETENIR

- **Assemblée des délégués:**
Samedi 2 juillet
région vaudoise
- **Assemblée des présidents:**
Vendredi 20 mai
- **Tournoi de pétanque:**
Dimanche 11 septembre
- **Assemblée des présidents:**
Samedi 12 novembre

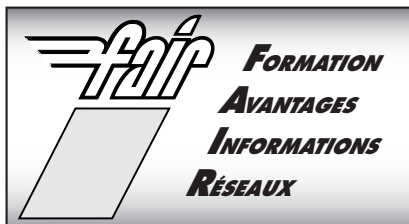
Editeur: Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20 – 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30 – **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publicité:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.-; **réclames:** 3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:** Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève, Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.

CANDIDAT

Actif

GENEVE

Sisi O. Moulin
Rue des Ronzades 3
1227 Les Acacias
Indépendante



AGENDA 2011 FOIRES-EXPOS

LAUSANNE Palais de Beaulieu

- **Habitat et Jardin**
du 12 au 20 mars
- **Salon des Etudiants**
du 30 au 31 mars
- **Mednat Expo**
du 31 mars au 3 avril
- **Comptoir Suisse**
du 16 au 25 septembre
- **Salon des Métiers et de la Formation**
du 3 au 10 octobre

GENEVE Palexpo

- **81^e Salon international de l'automobile**
du 3 au 13 mars
- **39^e Salon International des Inventions de Genève**
du 6 au 10 avril
- **25^e Salon international du livre et de la presse**
du 29 avril au 3 mai
- **Salon de l'étudiant et de la formation**
du 29 avril au 3 mai
- **Les Automnales**
du 11 au 20 novembre

BÂLE

- **Muba**
du 4 au 13 février
- **38^e Salon du Vin et Foire commerciale d'automne**
du 29 octobre au 6 novembre

ZURICH

- **Züspa - le salon d'automne de Zürich**
du 23 septembre au 2 octobre

COURS D'UTILISATION GPS

offert par la FAIR

Judi 17 février 2011 de 18h30 à 20h00

au Restoroute de Lully - Estavayer-le-Lac
pour tous modèles d'appareils de navigation GPS.

Pour tous renseignements complémentaires :

Monsieur Julien Conus Tél. 079 658.00.35

Inscription auprès du secrétariat de la FAIR :

Tél. 022 796.07.11 / info@f-a-i-r.ch

**NE MANQUEZ PAS NOS SUGGESTIONS DE SORTIES
EN PAGE 13 DE CE NUMÉRO !**



Comité directeur

Pour sa dernière séance de l'année, le Comité directeur s'est réuni le 9 décembre 2010 à Essertines s/Yverdon. C'était aussi l'occasion de casser la marmite de l'Escalade de Genève.

Après les premiers points de l'ordre du jour, Monsieur Marcel Chuard, trésorier central, présente la situation financière en cette fin d'année, qui est très satisfaisante.

Concernant la formation professionnelle, Monsieur Michel Conus assistera à une séance de Swiss Marketing et demandera que notre Association et son représentant soient mentionnés

définitivement dans tous les documents. Il a également prévu d'organiser un cours sur l'utilisation du GPS en février.

Monsieur Jean-Claude Moy a préparé une nouvelle page d'accueil pour notre site. Le Comité directeur aimerait que les différentes rubriques soient plus facilement accessibles.

Une rencontre est prévue en janvier avec la CAP, afin d'améliorer l'assistance juridique professionnelle pour nos membres, surtout pour les indépendants.

Pour faire connaître notre Association, la FAIR a offert le ballon du match Sion - Grassopper, qui a eu lieu le

dimanche 5 décembre à Sion. Messieurs Maurice Varone, Marcel Chuard et Jean-Claude Moy y ont assisté. Quatre billets d'entrée nous ont été remis par le FC Sion et 2 annonces FAIR ont été faites, la première avant le match et la seconde à la mi-temps.

Avant de clore la séance, le président central, Monsieur Marc Schenker, prend connaissance en détail de tout ce qui concerne l'administration et qui demande son attention et des décisions.

Il clôt la séance à 18h25 en souhaitant de bonnes fêtes à ses collègues ainsi qu'à leur famille.



Opération « chauffeur de remplacement »

Il peut nous arriver à tous, pour différentes raisons, d'être victime d'un retrait de permis provisoire, ce qui crée évidemment de nombreuses difficultés lorsque notre véhicule représente un moyen de déplacement indispensable.

Afin de vous aider au mieux, la FAIR propose de vous mettre en contact avec un « chauffeur de remplacement » (représentant retraité, épouse de représentant, etc.). Il va de soi que ce service doit être rémunéré selon entente préalable.

Si vous êtes momentanément privé de votre permis de conduire, contactez-nous et nous ferons le maximum afin de vous aider.

Si vous avez un peu de temps et envie de rendre service à des membres de la FAIR, inscrivez-vous !

Je m'inscris comme chauffeur de remplacement, pour la région de

Nom: Prénom:

Adresse:

Téléphone: à disposition du: au:

A envoyer à la FAIR: rue Camille-Martin 20, 1203 Genève. Tél. 022 796.07.11 Fax 022 797.35.30

Les étapes de la vente externe

✓ L'accueil / la prise de contact

- sourire
- formuler une phrase choc incitant le client à nous recevoir
- établir un climat favorable



✓ La recherche des besoins

- poser toutes les questions qui permettent de cerner les besoins du client
- écouter attentivement les réponses
- reformuler pour être sûr d'avoir bien compris

✓ La présentation des articles

- présenter des articles qui correspondent effectivement aux besoins du client
- les présenter de manière attractive (le client doit les toucher ou les essayer si c'est possible)
- ne pas présenter trop d'articles pour éviter la confusion (trois articles paraît être un grand maximum)

✓ L'argumentation

- argumenter sur le produit est plus convaincant qu'une simple description. Il faut transformer chaque caractéristique en avantage pour le client.
- prouver la réalité de l'argumentation

✓ La réponse aux objections

- bien écouter l'objection
- utiliser les techniques de réponses classiques comme "le oui, mais", "l'effritement", "le boomerang"

✓ La conclusion de la vente

- poser au client des questions fermées qui incitent à l'achat
- l'amener à formuler de lui-même la décision de l'achat

✓ La vente additionnelle

- à la fin de la vente principale... ou
- pendant la vente principale (c'est plus difficile mais plus efficace)



✓ La prise de congé

- formuler une phrase de prise de congé en rassurant et en remerciant le client de sa confiance

Sortie à Montbéliard

Le 12 décembre 2010, 13 personnes se sont réunies pour découvrir le Marché de Montbéliard.



Un marché féérique et chaleureux nous a accueillis. Les lumières de Noël nous ont fait revivre les traditions, le vin chaud nous a aidés à combattre le froid et la bonne compagnie a fait que cette journée s'est écoulée sans que le temps ne compte, dans la joie et la bonne humeur.



De nombreux petits chalets ont régalié nos papilles gustatives et ont fait scintiller nos yeux. De multiples artisans nous ont fait découvrir leurs spécialités : santons, décorations de Noël, peintures, bijoux, pains d'épices, thé, etc.. Durant toute la journée, les chants de Noël ont réchauffé nos cœurs et nous ont rappelé certains souvenirs d'enfance.



Le retour en car s'est effectué dans une ambiance de convivialité et de partage avec les achats de chacun, dans un vrai esprit de Noël : le vin mousseux a accompagné la charcuterie, le jambon cru, le fromage et les biscuits. Ce pique-nique canadien a permis de combler les petits creux et le temps de la route entre deux passes de cartes.



Merci à tous les participants pour leurs attentions et pour leur présence qui a conduit à la réussite de cette journée, et bien sûr, merci aux organisateurs.



Je ne terminerai pas sans vous dire : à bientôt pour une prochaine manifestation.

Nicole Maillard



INFOS | SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente de mars 2011 : 7 février 2011

LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Staehlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstaehlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

AGENDA 2011

- **Mercredi 16 mars**
soirée recrutement
- **Samedi 2 juillet**
Assemblée des délégués, dans la région Fribourgeoise
- **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque
- **Samedi 5 novembre**
Assemblée générale

Un joyeux anniversaire à ...

Jean-Claude Blaser, né le 6 février
Edmond Thierrin, né le 12 février
Michel Billard, né le 23 février
Paul Morard, né le 25 février



Infos-Seniors

Notre dernier stamm de l'année a eu lieu le 10 décembre à l'Auberge de l'Union de Montagny-la-Ville. Sur les 19 inscrits pour le repas de midi, 5 se sont excusés, deux pour des chutes sur les trottoirs mal déneigés et glissants. Si notre doyenne Marie Meuwly a chuté, elle ne s'est heureusement rien cassé, mais a eu des contusions au bras. Par contre, l'ami et membre d'honneur Louis Aviolat a lui aussi chuté devant son domicile et s'est fracturé la hanche à 2 endroits. Il a été opéré et hospitalisé à Payerne pendant 9 jours. Il est maintenant au HIB d'Estavayer où il peut recevoir vos visites, malgré ses douleurs. Si vous allez le trouver, ne lui apportez pas de bouteille, Louis ne bois pas d'alcool. Attristés par ces mauvaises nouvelles, nous avons quand même passé une agréable journée en bonne amitié.

Par ailleurs, j'aimerais remercier notre président, Monsieur Jean-Pierre Staehlin, de la façon dont il a répondu aux personnes qui avaient des doutes sur le

financement du groupe des seniors, lors de l'Assemblée des Présidents. J'invite tous ceux qui en auraient encore à venir consulter les comptes de notre groupe à mon domicile.

Commençons l'année par le calendrier de nos stamms pour l'année 2011:

- 11 février** Auberge de l'Union, Montagny-la-Ville
- 11 mars** Auberge d'Avry-Rosé
- 8 avril** Auberge de l'Union, Montagny-la-Ville
- 13 mai** Auberge d'Avry-Rosé
- 10 juin** Auberge de l'Union, Montagny-la-Ville
- Juillet/Août** Vacances
- 9 septembre** Sortie
- 7 octobre** Auberge d'Avry-Rosé
- 11 novembre** Auberge de l'Union, Montagny-la-Ville
- 9 décembre** Auberge d'Avry-Rosé, dès 11h00, avec repas en commun

J'invite tous les retraités de la section à agender et à participer à ces stamms.

A bientôt

Votre retraité
Jean-Claude Rohner

V A L A I S

Président: Gaston Vouilloz
Case postale 218 – 1820 Montreux
Natel 076 444 88 93
E-mail: gaston.v@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm:

Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

AGENDA 2011

- **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque

Un joyeux anniversaire à ...

Philippe Bengler, né le 3 février
Pierre-Didier Farquet, né le 9 février
Francis Studer, né le 16 février
Roger Terrani, né le 23 février
Didier Triverio, né le 24 février
Roland Vaucher, né le 24 février



LA VAUDOISE

Président: Philippe Reymond
Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36
Fax 021 861 35 58
Correspondant au journal: Samuel Duvanel

AGENDA 2011

● **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque

Un joyeux anniversaire à ...

Jean-Max Perler, né le 3 février
Philippe Reymond, né le 3 février
Michel Egghard, né le 6 février
Allido Casarsa, né le 8 février
Michel Faure, né le 8 février
Werner Niederberger, né le 8 février
Sylvestre Blardone, né le 12 février
Claude-André Ratchet, né le 13 février
Erwin Stoll, né le 16 février
Willy Ingold, né le 17 février



Infos-Seniors

Chers collègues seniors,

Durant l'année écoulée, notre lieu de rendez-vous a alterné entre le Restaurant de la Blécherette et l'Hôtel-Restaurant Le Parc à Ecublens. Cela a pu créer parmi nous certaines incertitudes, mais nous a aussi permis de comparer.

Nous vous prions de prendre note que désormais, notre stamm mensuel est fixé à

L'Hôtel-Restaurant LE PARC
2, ch. du Parc 1024 Ecublens
Tél. 021 / 694 25 25

Chaque dernier vendredi du mois dès 13h30 pour notre séance, ou dès 11h30, pour ceux d'entre nous qui souhaitent partager le repas de midi. Que chacun se sente libre pour cette variante.

Sorties, excursions, visites d'entreprises...

Nous espérons, comme l'an passé, pouvoir organiser dès le printemps quelques sorties qui élargissent notre horizon. Notre dévoué organisateur Monsieur Sylvestre Blardone sera heureux de recevoir vos suggestions à ce sujet. Pour ces sorties, vous serez à chaque fois personnellement informés et lorsqu'elles auront lieu, elles remplaceront les stamms habituels.

Membres FAIR, nouveaux retraités

J'adresse un appel à vous qui entrez en retraite cette année, pour vous inviter cordialement à vous joindre à



nous, à l'occasion de nos stamms mensuels ou sorties. Cela vous aidera à rester dans le mouvement, car nos contacts sont enrichissants et pleins de découvertes !

A bientôt j'espère le plaisir de vous rencontrer.

Amicalement

Sami

BIEL / BIENNE

Président : Raymond Burkhalter
Case postale 1722 - 2501 Bienne
Tél. 032 341 56 01 - Natel 079 631 34 63

Local et stamm :

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331 56 55 – Tous les vendredis, dès 17h30

AGENDA 2011

● **Vendredi 3 juin**
soirée filets de perches
● **18 et 19 juin**
sortie en Allemagne
● **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque
● **Samedi 15 octobre**
Assemblée générale
● **Vendredi 11 novembre**
soirée fondue

Un joyeux anniversaire à ...

Silvano Sturaro, né le 13 février
Philippe Brechbühl, né le 22 février
Charles Leschot, né le 22 février
Cyril Dubuis, né le 23 février
Roger Rosselet, né le 22 février



Verre de l'amitié

C'est dans une ambiance amicale que nous nous sommes retrouvés, le vendredi 14 janvier, au Soleil du Valais à Bienne pour notre traditionnel verre de l'amitié.

Nous avons été gâtés par notre président qui nous a servi des délicatesses dont il a le secret, ce dont nous le remercions.

Marcel Chuard

Vœux

Nous souhaitons à notre président, Monsieur Raymond Burkhalter, nos meilleurs vœux de rétablissement.

NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean- Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

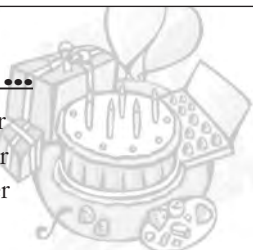
Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

AGENDA 2011

- **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque
- **Vendredi 28 octobre**
Assemblée générale

Un joyeux anniversaire à ...

Dominique Joye, né le 4 février
Bernard Farquet, né le 5 février
Michel Bertholet, né le 6 février



GENÈVE

Président: Gabriel Alcaraz
Chemin de Bonmont 8A – 1260 Nyon
Tél. 022 361 70 52 – Fax 022 362 20 33
Natel 079 785 49 91 – E-mail: alcaraz.gabriel@gmail.com

AGENDA 2011

- **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque

Un joyeux anniversaire à ...

Mathias Gay-Crosier, né le 9 février
Jean-Pierre Chèvre, né le 15 février
Jean Mermier, né le 18 février
Roger Haas, né le 20 février



LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2011

- **Samedi 19 mars**
dîner de section
- **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque
- **Dimanche 11 septembre**
tournoi de pétanque
- **Jeudi 13 octobre**
Assemblée générale
- Comité:** Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds, réunion le dernier jeudi du mois à 15h00.

Solutions du mots croisés proposé dans la dernière édition de notre journal:

Comme vous avez pu le constater, et malgré ce qui était indiqué, aucune lettre n'était mise en évidence par des cases grises. Il s'agit évidemment d'une erreur de notre part, ce dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

L'expression de saison à découvrir était "Bonne Année !", ce que vous souhaitez le secrétariat de la FAIR, à vous ainsi qu'à votre famille.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	A	M	I		T	I	T	I			B		I
2	I			F	E	D	E	R	A	T	I	O	N
3		S	P	A			N	E	V	E		I	D
4	P	O	I	X			T		A	S	I	L	E
5	E	L		E	T	R	E	I	N	T	E		P
6	D	I		R	A			O	T	E		V	E
7	A	D	O		G	A	G		A	U		A	N
8	L	A				G	O		G	R	A	N	D
9	O	R	S		J	E	U	N	E			D	A
10	S	I		P	O	N	T	E	S			D	A
11		T	R	A	I	T		O		S	O	N	T
12	R	E	P	R	E	S	A	N	T	A	N	T	S

Tous tracés sur la toile

Navigation, publications, dialogues, inscriptions, paiements, les internautes multiplient les interventions sur le réseau. Avec le risque de voir ces dernières utilisées à leur insu.

Faites le test. Tapez votre nom dans Google... et observez attentivement les réponses qui s'affichent. Vous serez surpris de voir tout ce que le Web peut conserver sur vous. Cela s'appelle "googliser", et c'est un réflexe très courant dès que l'on veut obtenir des renseignements sur soi-même ou quelqu'un d'autre. Mieux encore. Rendez-vous sur un moteur de recherche spécialisé dans la recherche d'informations personnelles, type 123people ou WebMii. Ce traceur scanne la Toile et vous dévoile sur une page toutes les données que le Web détient sur vous – blogs, publications, photos, etc. – avec les liens qui s'y rapportent et votre taux de visibilité sur le Net. Impossible d'échapper à ces détectives du Web qui reconstituent en un clic l'identité numérique d'un individu.

La mémoire du Net est phénoménale. Tout ce qui est publié sur la Toile laisse des traces indélébiles. Aucune information, inscription, photo, billet ou propos mis en ligne ne se perd ou ne s'efface de lui-même. On ne compte plus le nombre d'internautes qui en font les frais à leurs dépens. Un cliché pris lors d'une fête posté sur un réseau social a ainsi coûté son emploi à un jeune Américain qui était censé être à l'enterrement de sa grand-mère. Près de 50 % des recruteurs américains mènent leur enquête sur Internet afin de vérifier la personnalité des candidats sélectionnés ou des éléments de leur CV. Des photos un peu gênantes lors d'une soirée privée et mises en ligne peuvent affaiblir la crédibilité d'un candidat à un poste à responsabilité. Tout comme des propos tenus à un moment donné de la vie et qui, hors contexte et quelques années plus tard, pourront ternir une réputation. « Dans le domaine de l'entreprise, prospects, clients, employeurs ou fournisseurs ne se gênent pas pour effectuer des recherches sur Internet concernant leurs contacts professionnels », confirme Fred Cavazza, consultant Internet.

Pas d'anonymat sur Internet

Il faut abandonner l'idée qu'Internet est un univers opaque où l'anonymat règne et où tout peut être dit ou exposé sans risque. Audrey, étudiante de 23 ans, est une adepte de Facebook. Elle y dévoile sa vie intime, le nom de son petit copain, celui de ses proches, ses destinations de vacances, ses

hobbies, son numéro de téléphone et des photos en pagaille. « J'ai envie de tenir mes amis au courant de ma vie. Je pense que tout cela reste entre nous et je ne vois pas de danger à le faire », avoue-telle.

Nombreux sont les jeunes à ne pas mesurer l'ampleur d'une telle exposition tant Internet fait partie de leur quotidien. Ils n'anticipent pas ce qui ressortira sur eux dans les années futures lorsqu'ils seront en recherche d'emploi ou s'ils deviennent un personnage public. Parmi les dangers du Web, il en est un dont les utilisateurs ne se méfient pas assez : le risque de cambriolage. Le conseil de Fred Cavazza est « d'éviter d'annoncer sur Facebook ses dates de vacances. Il est très facile de lier un compte de réseau social à un compte Internet puis à une adresse géographique. Les cambrioleurs traquent ces indices sur le Web et sont sûrs de trouver les lieux vides le jour dit ».

Certains renseignements paraissent anodins à dévoiler sur le Web tels que nom, adresse mail, numéro de téléphone. Et l'internaute est à tout moment sollicité à le faire : inscription à des réseaux sociaux, dialogues sur messagerie instantanée, mise en ligne de son CV. A ces données très personnelles, certains n'hésitent pas à rajouter leur photo, celles de leurs familles ou de leurs amis pour illustrer leur page Facebook, des détails sur leur vie privée, leur opinion politique ou leurs convictions religieuses sur des blogs ou des

Suite page 10

Tous tracés sur la toile (suite et fin)

forums... Pour les achats en ligne, les réservations de voyages ou de spectacles, les informations délivrées sont plus sensibles : adresse, coordonnées bancaires, numéro de carte de crédit, contacts téléphoniques. Les sites conservent ces précieuses données dans leur serveur, elles viennent alimenter leurs fichiers clients. Le tout représente un volume de renseignements qui, une fois rassemblés, constituent le profil numérique d'un individu. Google est le principal agrégateur de ce type de données. Elles sont captées, indexées, stockées (pour une durée de 9 mois chez Google, 6 mois chez Microsoft, 3 mois chez Yahoo) et font l'objet de tractations commerciales, notamment avec les entreprises de marketing comportemental. Rien qu'avec les 300 millions d'utilisateurs de Google dans le monde, la somme des données recueillies est considérable. Ces fichiers constituent une réserve d'informations qui permet aux sociétés com-

merciales de mieux cibler la publicité en ligne, sur le principe du profilage. La navigation des internautes est à leur insu, passée au crible et analysée – sites fréquentés, mots-clés utilisés, etc. –, pour leur proposer une publicité basée sur leurs centres d'intérêt. Un aspect non négligeable de l'utilisation de données personnelles... quand elles ne sont pas piratées par des hackers malintentionnés. Un Américain de 28 ans, ancien informateur des services fédéraux, a ainsi avoué lors de son procès, en août dernier, avoir détourné 40 millions de numéros de cartes bancaires sur Internet en pénétrant les systèmes informatiques de plusieurs sociétés de paiement. Un pavé dans la mare du piratage informatique qui pointe du doigt la vulnérabilité des sites dits « sécurisés ». Mais face à cette fraude, l'internaute est totalement impuissant, si ce n'est de limiter ses transactions à des sites connus et sécurisés.

Maîtriser son identité sur Internet

- ◆ Cloisonnez votre identité numérique en séparant ce qui est d'ordre personnel et professionnel. N'hésitez pas à utiliser un pseudonyme et plusieurs comptes étanches.
- ◆ Ne dévoilez pas systématiquement vos données personnelles à chaque inscription sur Internet (newsletters, messageries, sites de rencontre), et surtout ne donnez jamais de détails privés (opinion politique ou religieuse, orientations sexuelles, renseignements médicaux).
- ◆ Sécurisez votre profil sur les réseaux sociaux en utilisant les paramètres de confidentialité.
- ◆ Modérez vos propos sur les blogs, les forums, Twitter, etc. Sachez que vous êtes responsable de vos écrits et que vous risquez des sanctions pénales.
- ◆ Evitez de publier des photos très privées, voire gênantes ou compromettantes, et surveillez celles que mettent en ligne vos amis.
- ◆ Vérifiez régulièrement ce qui est publié vous concernant sur le Web.

*L'Ordinateur Individuel,
Frédérique Crépi*



Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins !

Comment traverser l'hiver en toute sécurité

Températures négatives, verglas et neige, l'hiver ne manque pas de surprises. En suivant les quelques conseils ci-après, les chances sont bonnes de traverser la saison froide sans rencontrer de difficultés.

Rouler en hiver avec des pneus, d'été c'est faire preuve de négligence. Quand les premiers flocons commencent à tomber, la voiture doit déjà être chaussée de pneus d'hiver – et cela sur les quatre roues. Si les pneus présentent des profils de différentes profondeurs, les moins usés doivent impérativement être montés sur l'essieu arrière (essieu directeur) indépendamment du mode de propulsion de la voiture. Dans tous les cas, le profil doit avoir une profondeur d'au moins quatre millimètres, faute de quoi les qualités hivernales (distance de freinage réduite, meilleure traction, résistance à l'aquaplaning) sont compromises.

Charger correctement les bagages d'hiver

Le chargement correct de la voiture est un important élément de la sécurité routière. Les bagages ne doivent pas dépasser l'arrête supérieure de la banquette arrière et ils doivent être fixés. Pour les skis, servez-vous des sangles de la fixation de sécurité des skis ou rangez ces derniers dans un sac spécialement prévu à cet effet. Il ne faut en aucun cas que ces objets soient simplement posés dans la voiture, car en cas de collision ils se transforment en projectiles dangereux. Des objets lourds et durs comme des chaussures de ski ou des valises à coque doivent être placés dans le coffre de la voiture alors que les snowboards et les skis peuvent trouver placés dans le coffre de toit. Mais attention: le poids de ce dernier modifie le comportement routier de la voiture. Il faut donc observer aussi bien le poids total du véhicule que la charge maximale admise sur le toit.

Les centres techniques du TCS proposent un check-up hivernal

Pour être sûr que la voiture passera bien l'hiver, il est conseillé de demander un check-up hivernal chez son garagiste ou dans un des centres techniques du TCS.

Points vérifiés lors du check-up hivernal (en plus du contrôle visuel) :

- roues, suspension, direction: contrôle sur banc d'essai des amortisseurs et de la position des roues
- pneus: genre, dimension, profil, aspect, aptitude hivernale
- moteur: niveau d'huile, étanchéité
- système de refroidissement: protection antigel, niveau
- installation lave-glace: antigel, balais d'essuie-glace av/ar, douche av/ar, lave-phares
- ventilation: chauffage, dégivrage
- équipement électrique, batterie: état, état de chargement, tension sans charge, fixation
- éclairage: l'équipement complet, soit les feux de croisement, feux de route, feux de stationnement, phares antibrouillard, feux de stop, etc., y compris les réflecteurs, les verres ainsi que le réglage des phares

Suite page 12

Autres conseils pour la préparation hivernale

Batterie:

les batteries de démarrage ont en règle générale une durée de vie de plus de cinq ans. Faute de connaître l'âge exact de la batterie, demandez à un spécialiste de procéder à un contrôle de la charge et de la capacité.

Eclairage:

des contrôles réguliers du dispositif d'éclairage sont particulièrement importants quand les jours se font plus courts. Il suffit de faire le tour de la voiture avec les feux de croisement et de stationnement enclenchés pour repérer les éventuelles déficiences.

Protection de la peinture:

un nettoyage à fond et une conservation débarrassent la peinture des dépôts de crasse et la protègent contre les intempéries hivernales. Une bonne protection de la peinture et un lavage régulier du véhicule en hiver contribuent à en sauvegarder la valeur.

Joint de porte / serrures:

portes bloquées parce que les joints sont collés par le gel? Traitez donc préventivement les joints de porte et les serrures avec un produit disponible dans le commerce.

Lave-glace et balais d'essuie-glace:

adoptez un produit lave-glace résistant au gel avant le début des grands froids et, après le remplissage du réservoir, actionnez brièvement la pompe pour que l'antigel remplisse les conduits et arrive jusqu'aux buses. Le besoin de liquide de lave-glace augmentant en hiver, contrôlez régulièrement le remplissage du réservoir. Remplacez éventuellement les balais d'essuie-glace, parce que le nettoyage du pare-brise est particulièrement important en hiver (neige et neige fondante).

A emporter dans la voiture:

emportez dans tous les cas un grattoir à glace avec une lame en plastique dur, un balai à neige, des gants et une paire de chaînes à neige. Attention à ces dernières: choisissez la bonne taille et faites un essai de montage avant les premières chutes de neige pour vous familiariser avec le système. Les tapis en caoutchouc retiennent l'eau de fonte coulant des chaussures et sont plus faciles à nettoyer que les moquettes. Très pratique aussi, une capote ou une feuille en plastique recouvrant le pare-brise qui évite le pénible travail de grattage le matin.

Service de presse du TCS

**Visitez notre
site Internet !**



**site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch**

Le secrétariat de la FAIR vous propose quelques suggestions de sorties en famille, entre amis ou seul

Nyon - Vaud

Les Puces de Nyon

Dimanche 27 février et 27 mars

Une balade dans un cadre majestueux pour chiner parmi les nombreux exposants (tous les derniers dimanches du mois). Quartier de Rive, aux abords du lac. www.quartierderive.ch

Cully - Vaud

Cully Jazz Festival

du 25 mars au 2 avril

Un voyage au coeur du jazz. Des notes, des couleurs, des tendances musicales venues des 4 coins du monde. Place de l'Hôtel-de-Ville. www.cullyjazz.ch

Martigny - Valais

Foire à la Brocante & Antiquités

du 18 au 20 février de 10h00 à 20h00 (dim 18h00)

Cette foire est devenue une référence avec plus de 120 exposants et beaucoup d'animations. CERM de Martigny. www.fvsgroup.ch

Crans-Montana - Valais

Les 100 ans de la 1^{re} course de descente à ski

Dimanche 3 avril dès 10h00

Descente en équipe avec du matériel d'époque dans l'esprit de 1911, avec des légendes, des compétiteurs actuels et de jeunes talents. www.crans-montana.ch

Les Cernets-Verrières - Neuchâtel

Swiss Loppet - Marathon des neiges

Dimanche 20 février dès 9h30

Cette mythique course de ski de fond chevauche la frontière franco-suisse. Le parcours passe à travers la forêt puis sur le massif du Larmont.

Neuchâtel

Coupe du Monde Junior de patinage synchronisé

du 10 au 12 mars dès 17h00

21 équipes internationales s'affronteront sur la glace de la patinoire du Littoral (entrée libre en matinée). Quai Robert-Comtesse 4. www.wccj2011.com

La Chaux-de-Fonds

Tripes à la neuchâteloise

Samedi 26 février à 19h00

Venez déguster cette spécialité directement au chaudron. **Réservations et tarifs : 032 926.71.89**
Musée paysan et artisanal, route des Crétets 148.

Les Acacias - Genève

Disco sur glace

Vendredi 11 février de 20h30 à 01h00

Pour la St-Valentin, des messagers du cœur font passer vos petits mots doux.
Patinoire des Vernets. Rue Hans-Wilsdorf 6

Grand-Lancy - Genève

Ferme de la Gavotte

Le bonheur est dans le pré et les animaux en liberté: chèvres, moutons, cochons viennent vous saluer ! Ne pas avoir peur de se salir un peu, prévoir des bottes en cas de mauvais temps. Chemin des Verjus.
Tous les jours de l'année, entrée libre.

Fribourg

Atelier de confection de marionnettes

Samedi 19 février et 26 mars de 14h00 à 17h00

Pour les enfants dès 7 ans. Prix 10.-.
Réservations: 026 350.11.00. Musée suisse de la Marionnette, Derrières-les-Jardins 2.

Carnaval des Bolzes

du 4 au 8 mars

Le cortège du dimanche après-midi s'achève sur la place du Petit-St-Jean, épice centre du carnaval, où à lieu le procès du grand Rababou.
Basse-Ville. www.carnavaldesbolzes.ch

Parc du Chasseral - Bienne

Soirée nordique

Samedi 26 février

Une expérience inoubliable: randonnée en raquettes au soleil couchant suivie d'une fondue dans un igloo.
Réservations: 079 271.78.72. www.parcchasseral.ch

Bienne

Carnaval de Bienne

du 9 au 13 mars

Cortèges, charivari, concerts, animations et stands variés dans le centre et la vieille-ville. www.carnavaldebienne.ch

Le Locle

Concours de pétanque

les samedis après-midi

Le club de pétanque Le Col-des-Roches Le Locle organise des concours tous les samedis durant l'hiver. Boulodrome, rue de France 72. **Infos: 032 920.38.73.**



L'entretien d'embauche sous l'angle de la protection des données

L'entretien d'embauche peut se définir comme le moment où le candidat à un poste et l'employeur (ou un intermédiaire tel le conseiller en recrutement) se réunissent. Il s'agit en fait d'une phase précontractuelle au contrat de travail soumise à un certain nombre de règles. Nous aborderons ici les droits et les devoirs des parties sous l'angle de la protection des données. Au préalable, il est important de rappeler que chaque situation particulière s'apprécie selon l'ensemble des circonstances qui l'entourent; dès lors, une question identique posée à un candidat peut être licite ou illicite selon le cas de figure dans lequel on se trouve. Dans les lignes qui suivent, nous aborderons la problématique des questions que l'on peut poser à un candidat lors de l'entretien d'embauche.

Les bases légales

En vertu de l'art. 328b du Code des Obligations (CO), "l'employeur ne peut traiter des données concernant le travailleur que dans la mesure où ces données portent sur les aptitudes du travailleur à remplir son emploi ou sont nécessaires à l'exécution du contrat de travail. En outre, les dispositions de la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD) sont applicables". Cette disposition n'est en fait que la transposition dans le CO d'une règle spéciale de la loi fédérale sur la protection des données relative au droit du travail. Dans la systématique du CO, l'art. 328b CO s'inscrit dans les règles régissant la protection de la personnalité du travailleur de l'art. 328 CO dont il complète et précise la portée. Ainsi, lors de la collecte des données, l'employeur a une obligation générale de protéger et respecter la personnalité du travailleur; il doit observer les principes généraux du droit, en particulier ceux de la bonne foi et de la proportionnalité. Le devoir général d'assistance, qui se traduit par le devoir de s'abstenir de tout ce qui pourrait porter atteinte aux intérêts légitimes de l'employé, conduit à restreindre l'employeur dans le traitement des données du travailleur. L'art. 328b CO étant de droit semi-impératif, il ne peut y être dérogé au détriment du travailleur, quand bien même ce dernier y consentirait. La protection que confère l'art. 328b CO

s'applique, du moins selon la doctrine majoritaire, aux relations précontractuelles, contractuelles et post-contractuelles sans limitation dans le temps. Nous allons nous intéresser ici uniquement à la première de ces trois étapes, c'est-à-dire à la relation que se situe en amont de la signature d'un contrat de travail.

L'entretien d'embauche permet au candidat et à l'employeur potentiel de se rencontrer afin de se renseigner mutuellement. Nous nous bornerons à examiner les questions que l'employeur est autorisé à poser

à un candidat dans le cadre d'un processus de recrutement. L'employeur veillera à ne poser que des questions qui sont en relation avec l'aptitude du travailleur à répondre aux qualifications requises pour le poste à pourvoir. Le but de l'entretien étant de permettre à l'employeur de déterminer si le candidat satisfait aux exigences du poste compte tenu de la nature de son entreprise. Partant, et a contrario, toutes les questions qui ne portent pas sur l'aptitude du travailleur à remplir le cahier des charges proposé et qui ne sont pas nécessaires à l'exécution du contrat sont expressément prohibées par l'art. 328b CO.

En outre, les informations obtenues dans le respect de l'art. 328b CO sont licites et ne portent, en principe, pas atteinte à la personnalité du travailleur (ATF 130 II 425). Il s'agit là d'une présomption légale qui ne peut être renversée en apportant la preuve contraire.

Quelques définitions

Par aptitude au travail, il faut comprendre les antécédents professionnels du travailleur. Entrent dans cette catégorie tous les éléments qui se rapportent à la formation au sens large (écoles, certificats, diplômes, licences, brevets, attestations de formation continue, post-grade, etc.), ainsi que toutes les expériences professionnelles du candidat (stages, apprentissages, contrats de travail) et les certificats de travail qui s'y rattachent. Les questions portant sur les perspectives professionnelles sont généralement admissibles. Pourtant, la situation personnelle de l'employé, ses qualités et ses penchants, à moins d'avoir une influence majeure sur ses compétences professionnelles, ne regardent en rien l'employeur, qui ne doit pas questionner le postulant à ce sujet. Une partie de la doctrine propose d'élargir le spectre des questions susceptibles d'être posées sur le caractère du candidat, sur ses ambitions et sur sa vision du monde lorsqu'il s'agit de l'engagement d'un cadre. Aussi existerait-il une corrélation entre la notion d'aptitude au travail et le degré de responsabilité du poste proposé : plus celui-ci est important et plus les questions peuvent sortir du cadre rigide formation - expériences professionnelles - certificats de travail. Nous rejoignons ces auteurs, car certaines situations justifient d'interpréter plus souplesment la notion d'aptitude au travail. En effet, les parties vont s'engager dans une relation qui, potentiellement, peut être de longue durée; il s'agirait donc de leur permettre de se renseigner sur des aspects plus subjectifs, comme la personnalité du travailleur, surtout lorsque le candidat et son futur employeur sont amenés à collaborer étroitement ou qu'il s'agit d'un poste à responsabilité.

Par données nécessaires à l'exécution du contrat, il faut comprendre les informations dont l'employeur a besoin pour remplir ses propres obligations légales contractuelles. Dans la phase précontractuelle, il s'agira par exemple du droit de l'employeur de se renseigner sur l'état civil et l'âge du postulant, cela notamment au regard des diverses assurances sociales.

Survol de quelques questions délicates

De façon générale et pour autant que les questions posées entrent dans le cadre de l'art. 328b CO, le travailleur est tenu d'y répondre conformément à la vérité.

Les antécédents pénaux

Sous l'angle de la protection des données, le fait de demander systématiquement à chaque candidat un extrait de son casier judiciaire ou de le questionner à ce sujet est disproportionné et illicite. Néanmoins, une exception est admise lorsque, par exemple, l'employé occupe un poste-clé, qu'il est en contact avec des marchandises précieuses, qu'il manipule des sommes importantes ou qu'il en est responsable. Dans ce cas, la sécurité de l'entreprise peut prévaloir sur l'intérêt à la protection de la personnalité.

A titre d'exemple, mentionnons les sociétés actives dans le domaine de la sécurité, lesquelles justifient d'un intérêt à se renseigner sur les antécédents pénaux de l'ensemble de leurs employés.

Pour les antécédents pénaux mineurs, le travailleur n'est pas tenu de fournir spontanément des renseignements (JAR 1991 p. 101). Il peut même se taire (ou mentir) si on le questionne à ce sujet et que cela n'a aucune influence sur le poste à pourvoir. En revanche, la dissimulation d'antécédents pénaux au moyen d'un curriculum vitae et d'un certificat de travail mensonger lors de la candidature à un poste à responsabilité a justifié le renvoi immédiat du travailleur (JAR 1990 p. 122).

La santé et les documents médicaux

Dans le cadre des rapports de travail, les seules questions admissibles sont celles qui concernent les qualifications du candidat ou les autres faits significatifs liés à l'accomplissement des tâches prévues par le contrat de travail. Les questions ayant trait à la santé sont donc permises si elles touchent à la capacité d'exercer l'emploi postulé. Les maladies guéries, de même que les opérations et les séjours hospitaliers antérieurs, ne regardent en rien le nouvel employeur s'ils n'ont aucun rapport avec le poste à pourvoir. C'est au médecin qu'il incombe de déterminer si les maladies dont le candidat souffre ou a souffert ou les traitements qu'il suit ou qu'il a suivis sont compatibles avec l'emploi postulé. Conformément à la doctrine dominante, le médecin n'est libéré du secret médical que dans la mesure où il a le droit de communiquer à l'employeur si le candidat, au vu de son état de santé, est apte ou non à exercer l'emploi postulé; il n'est pas autorisé à communiquer d'autres données, comme le diagnostic ou l'historique de la maladie. L'avis du médecin quant à l'aptitude au

travail, y compris les réserves éventuelles, est ensuite remis à l'employeur pour être joint au dossier personnel de l'employé. Le dossier médical, par contre, reste chez le médecin. Par exemple, on peut envisager de faire passer un test HIV à un employé qui travaille dans le corps médical et qui, par sa fonction particulière, pourrait présenter un danger pour autrui.

De façon générale, l'employé n'est pas obligé de fournir spontanément des renseignements sur son état de santé (JAR 1983 p. 77) ou sur ses antécédents médicaux, en particulier si l'intéressé estime être guéri (JAR 1991 p. 100). Il a été jugé qu'un maçon n'était pas tenu d'indiquer spontanément qu'il ne pouvait pas travailler avec un compresseur en raison d'un problème de santé (RSJ 1991 p. 83). Par contre, le fait pour un employé d'une entreprise de montage d'échafaudages d'avoir tu être sujet au vertige, alors que son employeur l'avait interrogé sur ce point, a justifié son licenciement avec effet immédiat (RFJ 1994 p. 67). Dès lors, l'employeur doit être vigilant et songer à s'enquérir de l'aptitude du candidat à occuper le poste, en particulier si celui-ci requiert des capacités physiques importantes.

Les opinions, les activités politiques et les croyances religieuses

Ces questions n'ont aucun lien avec les aptitudes du travailleur et ne doivent pas être posées. Par contre s'agissant d'une place de travail proposée par une église, un parti politique ou tout autre "entreprise à tendance", il est admis que l'employeur puisse se renseigner sur la religion ou l'appartenance politique du candidat (JAR 1989 p. 158).

La grossesse et le désir de fonder une famille

En principe, l'employeur n'est pas fondé à poser se genre de questions. En effet, interroger une candidate sur ces points est discriminatoire à l'égard de la femme et donc inadmissible, sous l'angle de l'art. 3 al. 1 de la loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Cela étant, l'employeur peut poser une question relative à la grossesse ou la travailleuse doit dévoiler spontanément sa grossesse, dans quelques cas particuliers : par exemple si l'activité présente un risque objectif pour la santé de la mère ou de l'enfant, lorsque l'employeur cherche à engager la travailleuse dans une situation bien particulière (conclusion d'un contrat de durée déterminée pour le remplacement d'une personne malade ou pour pallier à une situation de surcharge momentanée de travail, etc.), ou encore lorsque le travail en question nécessite de ne pas être enceinte (danseuse, mannequin, monitrice de sport, comédienne, etc.).

Les fréquentations et les préférences sexuelles

Il n'est pas toléré de s'immiscer dans la vie privée des candidats: ces questions sont dès lors illicites. Cela étant, le Tribunal fédéral a jugé valable le licenciement

donné à une collaboratrice qui fréquentait un employé d'une entreprise concurrente. La femme en question ayant accès à des données hautement confidentielles, il existait un risque pour l'employeur que les secrets d'affaires essentiels soient divulgués (ATF 4C.72/2002). Aussi, pour éviter d'emblée ce type de situation, on pourrait imaginer que l'employeur puisse demander au candidat s'il entretient une relation avec une personne d'une entreprise concurrente x, y ou z.

L'état civil

Pour faire face aux obligations légales résultant de la loi sur le travail ou des assurances sociales, l'employeur peut se renseigner sur l'état civil du candidat.

La situation financière

L'employeur peut-il interroger les postulants au sujet de leur situation financière (revenu actuel, sources de revenu, fortune, solvabilité)? Tel n'est pas le cas à notre avis. En effet, ces renseignements n'ont aucune incidence sur les tâches que devront remplir les travailleurs au sein de l'entreprise. Par contre, l'employeur peut demander au candidat s'il exerce une ou plusieurs activités accessoires ou principales, car cela peut avoir de l'influence sur sa capacité de travail. Dans certaines situations, si le travailleur est appelé à occuper un poste clé, à gérer des comptes clients, à être en contact avec la caisse ou le coffre par exemple, l'employeur peut le questionner sur sa solvabilité et lui demander une attestation de l'office des poursuites et faillites. Aucun intérêt légitime et digne de protection ne saurait justifier de poser systématiquement des questions sur la solvabilité des employés.

Les conséquences d'une violation de l'obligation de répondre à une question légitime de l'employeur

Si le candidat a répondu de manière fautive à une question licite ou s'il a dissimulé des éléments importants qu'il était tenu de fournir, l'employeur peut annuler le contrat, le résilier ou même, dans certains cas, y mettre fin avec effet immédiat. Selon le TF, le fait de passer sous silence des éléments concernant les qualifications professionnelles au cours de la phase des négociations ne constitue pas un motif de résiliation immédiate, à tout le moins lorsque le travailleur n'a pas été interrogé sur ces points. En revanche, des propos non-conformes à la vérité relatifs à des qualifications et à d'anciennes fonctions sont de nature à ébranler le rapport de confiance réciproque et un congé immédiat peut être donné si, compte tenu de toutes les circonstances, il ne peut plus être exigé de l'employeur qu'il attende l'échéance du délai de congé ordinaire (SARB 1999 p. 432). Par ailleurs, le travailleur doit informer l'employeur de manière spontanée sur toutes les circonstances susceptibles de compromettre ou d'altérer l'exécution du contrat. Par exemple, le chauffeur qui est sous le coup d'un retrait de permis ou la femme enceinte qui postule pour un travail de nuit dans une activité dangereuse ou pénible au sens de la loi sur le travail.

Les références

Si l'employeur potentiel veut prendre des renseignements auprès de tiers – actuel ou ancien employeur, par exemple – il doit obtenir au préalable le consentement du candidat. Par contre, si le candidat indique des personnes de référence et leurs coordonnées dans son curriculum vitae (accord tacite), l'employeur peut directement prendre contact avec celles-ci. Il va sans dire que l'actuel ou l'ancien employeur ne peut donner de renseignements au nouvel employeur sans le consentement de son employé ou ex-employé. De plus, les renseignements communiqués doivent porter exclusivement sur les indications déterminantes pour l'activité considérée (prestations et comportement de l'employé à son lieu de travail, par exemple).

Les conséquences de la violation de l'art. 328b CO par l'employeur

Il est communément admis qu'en cas de questions illicites, le candidat est en droit de ne pas répondre ou a le droit de répondre de manière inexacte, cela dans le but de se prémunir du préjudice qu'il pourrait subir. Or si le candidat utilise son droit de ne pas répondre à la question, l'employeur déduira inévitablement la réponse et risquera de ne pas l'engager pour cette raison. Par exemple, si, à la question illicite posée à une femme de savoir si elle entend fonder une famille, celle-là rétorque qu'elle ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet, l'employeur partira du principe que cette personne désire bien fonder une famille. Le préjudice non négligeable sous-jacent est l'évincement pur et simple de cette candidature. Pour éviter ces situations, la postulante peut mentir et ce droit au mensonge trouve sa justification dans le recours à la légitime défense. La travailleuse, par le biais de cette question, subit une atteinte à sa personnalité qu'elle peut, à son tour, contrer par une atteinte aux intérêts de l'employeur qu'est l'usage du mensonge. Par ailleurs, toute violation par l'employeur de l'art. 328b CO est une atteinte à la personnalité de l'employé ou du candidat qui en est victime. Ces derniers auront le droit d'obtenir le versement de dommages-intérêts en se fondant sur les art. 328b CO respectivement 28ss. du Code civil et, le cas échéant, pourront prétendre au paiement d'une somme d'argent à titre de réparation morale sur la base de l'art. 49 al 1 CO.

Patrick Mock

*Questions de droit N° 62/
Mars-Avril 2010*